

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques

Cellule planification

Affaire suivie par Céline FRICHET
tél. 04 50 33 78 98
celine.frichet@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)**

**Avis sur le projet de création d'un STECAL au Montenvers
en vue de la réalisation d'un centre d'interprétation des
glaciers et du climat,
au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme**

Vu le projet de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc de créer un centre d'interprétation des glaciers et du climat, dans le cadre d'un vaste programme de revalorisation du site touristique du Montenvers, sur l'emplacement de l'ancienne gare de télécabine,
Vu la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Chamonix-Mont-Blanc le 16/01/2019,
Vu l'article L.151-13 du code de l'urbanisme,
Vu le rapport d'instruction de la DDT,
Vu la consultation électronique de la CDPENAF du 29 juin 2020,

Considérant que le projet de centre d'interprétation des glaciers du climat fait partie d'un vaste programme de revalorisation du site emblématique du Montenvers en cours de réalisation,
Considérant que le secteur d'implantation du glaciarium est en zone naturelle dans le document d'urbanisme opposable, sur un site déjà anthropisé, ne consommant aucun espace agricole ou naturel,
Considérant que ce terrain n'a pas d'usage agricole,
Considérant que le projet n'impacte aucune continuité écologique, aucune zone humide,
Considérant la nécessité de poursuivre le réaménagement du site du Montenvers,

La CDPENAF émet à l'unanimité un avis favorable au projet de création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour la réalisation d'un centre d'interprétation des glaciers et du climat.

Le chef du service aménagement, risques

Laurent Kompf